

Les modifications d'ouvertures en façade

.....

*Toute modification de baie génère un impact sur la perception architecturale.
Au delà des besoins fonctionnels et structurels,
une modification de baie doit s'étudier par rapport à la composition architecturale*





**FAÇADE NON ORDONNANCÉE
DECALAGES POSSIBLES**



**FAÇADE ORDONNANCÉE
RESPECTER LES BAIES AXÉES**

FAIRE LES BON CHOIX

les modifications de façades et de baies

Une baie est une ouverture pratiquée dans la façade d'un bâtiment pour y créer une fenêtre ou une porte.

Percer une façade a toujours représenté une difficulté technique, car cela crée un point de faiblesse qui fragilise le mur. Dans le bâti ancien ordinaire, les techniques de construction usuelles tributaires des capacités des matériaux pour réaliser les linteaux (pierres, bois) limitaient la largeur des baies, rarement supérieure à un mètre, avec une proportion plus haute que large.

Le bon sens constructif (descente de charges) et l'adaptation au climat méditerranéen ont produit généralement des façades massives, où les pleins dominent sur les vides et où les ouvertures sont axées verticalement.

On observe aussi fréquemment une hiérarchie verticale : les hauteurs de fenêtres décroissent à chaque niveau. Par ailleurs, des ouvertures de formes spécifiques pouvaient répondre à des besoins particuliers. Il s'agit par exemple des portes charretières, des baies fenêtrées, des fenestrons de ventilation, ou encore des oculi.

AVANT TOUS TRAVAUX

Commencez par bien observer votre façade et celles des bâtiments voisins depuis l'extérieur. Il n'est pas toujours possible de modifier une façade sans dégrader définitivement sa composition, en particulier pour les façades ordonnancées de façon très régulière.

D'un point de vue technique, toute création ou modification de baie impacte le comportement structurel de la façade. Réalisée de façon inadaptée, elle risque d'entraîner une dégradation de la structure.

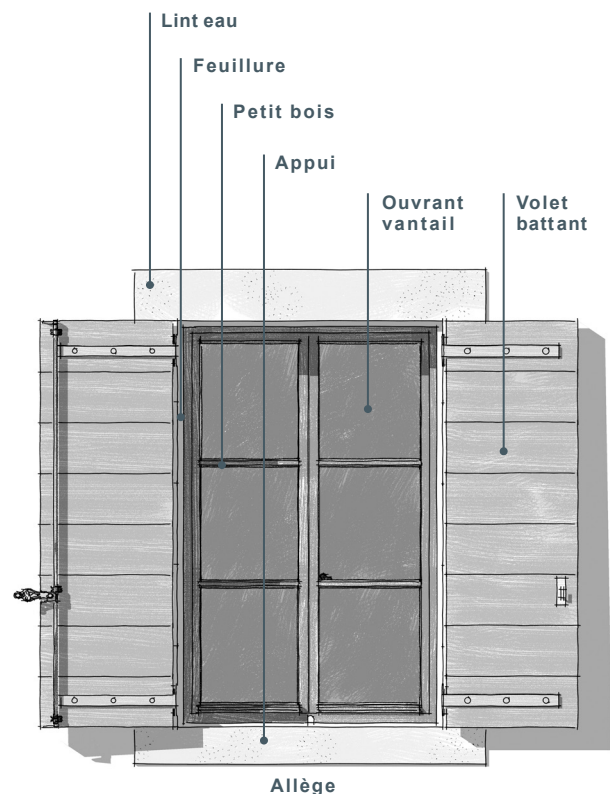
D'un point de vue esthétique, la modification de la dimension ou de l'alignement d'une simple baie peut porter atteinte à l'harmonie de la façade entière en désorganisant sa composition, voire au paysage de la rue si elle est mal conçue.

Consultez un architecte pour vous accompagner dans vos choix.

QUELS TRAVAUX ?

Inscrivez toujours les modifications en harmonie avec la composition de la façade. Positionnez et dimensionnez les baies en cohérence avec l'architecture du bâtiment, son époque de construction, ses matériaux, son orientation. Généralement, respectez la hiérarchie verticale des façades anciennes, en observant des dimensions identiques à celles des ouvertures existantes situées au même niveau. Préférez des proportions verticales pour les nouvelles ouvertures.

Sur une façade ordonnancée de façon régulière, respectez l'axialité des travées de fenêtres et l'équilibre des pleins et des vides.



Les éléments constitutifs de la baie

AVANT TOUS TRAVAUX

Sur une façade non ordonnancée, une façade nord est généralement plus fermée, et une façade sud plus ouverte. Si vous souhaitez créer une porte de garage, inscrivez-la dans la tradition des portes charretières, en vous inspirant de leurs formes, dimensions, matériaux et façon. Préférez un fonctionnement battant, basculant, coulissant ou repliable, préférez des lames de bois verticales, peintes dans une teinte assortie aux volets.

QUELS MATERIAUX?

La création d'une baie va au-delà du simple percement de la façade. C'est un ensemble qui réunit un encadrement, un appui, un linteau, une menuiserie de porte ou de fenêtre, des volets (voir illustration ci-dessus)...

Pour réaliser l'encadrement, utilisez des matériaux et des techniques similaires à l'existant: nature et dimensions des pierres de taille, moulures, grain et teinte des maçonneries enduites, proportions et teinte des cadres saillants...

Posez les menuiseries (fenêtres, portes, volets) de la même manière et au même nu que les existantes. Peignez-les de la même couleur.

POINT RÉGLEMENTAIRE

Les travaux de transformation ou de création de baie modifient l'aspect extérieur d'un bâtiment. À ce titre, ils doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme en mairie, pour être autorisés avant toute exécution.

→ Renseignez-vous auprès de votre mairie.

UN PATRIMOINE LOCAL

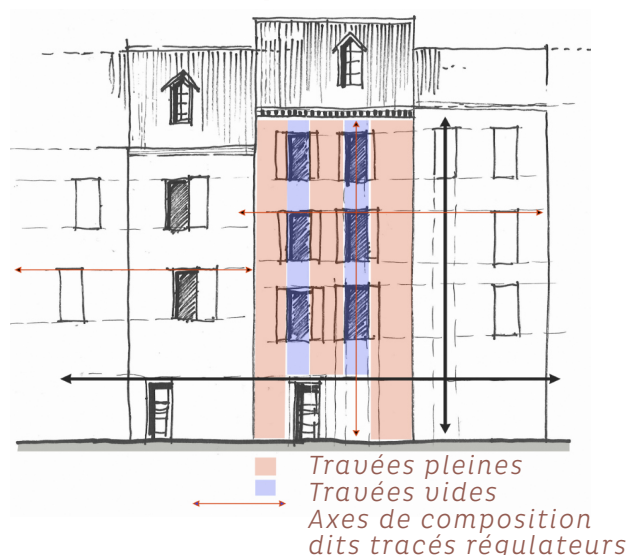
Encadrements de baies, Technique et esthétique

Le « linteau » placé au-dessus de l'ouverture soutient la partie du mur qui le surmonte et transmet ses charges de chaque côté sur les « piédroits ». Traditionnellement, la solution la plus courante consistait à réaliser les piédroits en maçonnerie ordinaire, surmontés d'un linteau, généralement droit et en bois. L'ensemble était enduit, parfois souligné par un encadrement décoratif au badigeon de couleur claire, de 15 à 18 centimètres de large. Le linteau pouvait être soulagé par un « arc de décharge » bâti au-dessus. L'autre solution consistait à bâtir un véritable encadrement structurel en pierre de taille autour de la baie. Sur une pierre horizontale formant appui, étaient posées les pierres verticales des deux piédroits, qui portaient le linteau. Les pierres de l'encadrement pouvaient être monolithiques ou appareillées, moulurées ou lisses, le linteau horizontal ou cintré.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Compositions



ÉNERGIE & CLIMAT

Traditionnellement dans les Alpes du sud la façade sud est la plus ouverte pour profiter de la lumière naturelle et des apports solaires qui chauffent l'habitation gratuitement en hiver. Les autres façades sont plus fermées, et les dimensions des baies peuvent y être plus réduites pour se protéger du froid.

Ces principes bioclimatiques valent toujours ! Lorsque vous créez des baies, tenez compte de l'orientation des façades et n'oubliez pas les protections solaires des baies situées au sud, pour éviter les surchauffes en été : débords de toit, auvent, volets, végétation.

Dans le cas d'un remplacement de châssis existant, conserver ses proportions plus hautes que larges et choisir une menuiserie avec un $U_{w*} \leq 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et un $S_{w*} \geq 0,36$.

Pour aller plus loin et connaître les aides financières pour vos travaux de rénovation :
→ → Contactez votre Point Rénovation Info-Service gouvernemental, la Maison de l'Habitat des Hautes Alpes, le site www.ecologie.gouv.fr

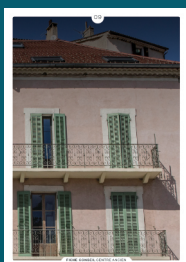
EN COMPLÉMENT DE LA FICHE 10



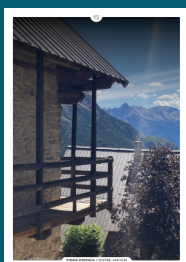
07
Les fenêtres



08
Les volets



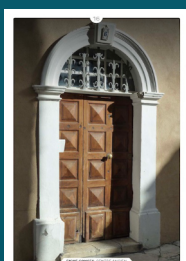
09
Les aménagements de combles



11
Les balcons et loggias



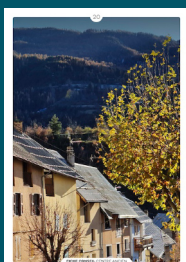
15
Les aménagements de combles



16
Les balcons et loggias



18
Les aménagements de combles



20
Les balcons et loggias

Chaque intervention sur les ouvertures en façade des immeubles de nos centres anciens compte et participe à l'harmonie du paysage urbain. Au cœur de nos villes et villages, l'intérêt particulier et l'intérêt général doivent être conjugués pour créer le cadre de vie que nous recherchons tous.

Pour les espaces les plus protégés ou les plus ordinaires, les architectes de l'UDAP et du CAUE 05 ont conçu ces 13 fiches-conseil afin de vous guider dans vos travaux et vos démarches. Elles ont l'ambition d'aider chaque particulier à concilier les contingences de la vie contemporaine, la maîtrise de l'énergie et la qualité environnementale avec la transmission de notre patrimoine culturel et historique.

LES FICHES CONSEIL

01 Les toitures en tuiles rondes 02 Les toitures en tuiles plates à côtes 03 Les toitures en terre cuite 04 Les toitures en bardeaux 05 Les toitures en lauzes et en ardoises 06 Les débords de toiture 07 Les éléments d'ouverture en toiture 08 Les fenêtres 09 Les volets 10 Les modifications d'ouvertures en façade 11 L'aménagement des combles 12 Les balcons et les loggias 13 Les panneaux solaires 14 Les vérandas 15 Les décors et les couleurs 16 Les portes 17 L'intégration des éléments techniques 18 Les devantures commerciales 19 Les enseignes 20 Les enduits 21 Les clôtures 22 Le confort thermique 23 Une maison bioclimatique dans les Hautes-Alpes 24 Agrandir sa maison 25 Partager le foncier 26 Construire avec la pente

→ [à télécharger sur www.caue05.com/fiches-conseils](http://www.caue05.com/fiches-conseils)

→ [à télécharger sur le site de la DRAC PACA](#)

[Onglet La DRAC et ses services / Direction du patrimoine de l'architecture et des espaces protégés / Les unités départementales de l'architecture et du patrimoine / UDAP05](#)

POUR EN SAVOIR PLUS

UDAP 05

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Hautes-Alpes

→ **Réception du public sur rendez-vous**

www.culture.gouv.fr/Regions/DRAC-PACA
udap05@culture.gouv.fr
04 92 53 15 30 (Gap)

CAUE 05

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Hautes-Alpes

→ **Réception du public sur rendez-vous**

www.caue05.com
caue05@caue05.com
04 92 43 60 31 (Embrun)

avec la collaboration de Sandrine Raymond Architecte & Stéphane Baumeige Architecte du Patrimoine
photos © CAUE05 sauf mentions contraires croquis sauf mentions contraires Sandrine Raymond

charte graphique CAUE 13
Impression A L'atelier, Gap, édition 2024